

GUIDE ETHIQUE DES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

Monaco et International



SOCIETE MONEGASQUE D'ASSAINISSEMENT



SOCIÉTÉ MONÉGASQUE
D'ASSAINISSEMENT

12 avenue de Fontvieille, BP 498 98 012 Monaco Cedex MC
RCI Monaco 56 S 238

GUIDE ÉTHIQUE DE LA RELATION AVEC LES FOURNISSEURS

-1-



INTRODUCTION

La Société Monégasque d'Assainissement, filiale du Groupe ENGIE est particulièrement attentive aux réglementations en vigueur, aux règles déontologiques et à l'éthique vis-à-vis de ses fournisseurs. Ces principes sont portés par les divers acteurs de la relation avec les fournisseurs, qui les appliquent dans leur comportement professionnel au quotidien.

Pour faciliter la mise en œuvre des principes éthiques, dans le cadre des achats, la Société Monégasque d'Assainissement a rédigé ce guide descriptif de la relation avec les fournisseurs. Ces principes s'intègrent dans une logique de bonne gouvernance, conformément aux lignes directionnelles du Groupe ENGIE.

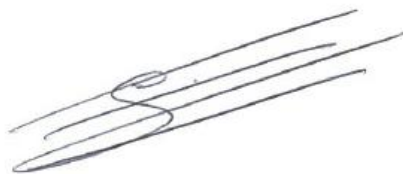
La Direction des Achats de la Société Monégasque d'Assainissement, ainsi que son personnel s'engagent à respecter les principes contenus dans ce document, servant de « cadre » à l'application de la relation avec les fournisseurs.

Les décisions prises s'inscrivent dans une logique de traçabilité, elles font, de fait, l'objet de procédures.

Ce guide éthique des relations avec les fournisseurs s'inscrit dans un cadre de bonnes pratiques, et s'adresse à toute personne en relation avec les fournisseurs, les prescripteurs, les acheteurs, les approvisionneurs, les magasiniers et les clients internes de la Société Monégasque d'Assainissement.

Le guide éthique de la Société Monégasque d'Assainissement, doit être connu des fournisseurs, sélectionnés dans une logique de compatibilité des préoccupations à celles du Groupe ENGIE et de la Société Monégasque d'Assainissement, notamment en matière de prise en compte du développement durable (économique, social et environnemental).

Edgar Enrico
Directeur Général



Mario Speranza
Directeur des Services
Généraux et des Achats



SOCIÉTÉ MONÉGASQUE
D'ASSAINISSEMENT

GUIDE ÉTHIQUE DE LA RELATION AVEC LES FOURNISSEURS



CHARTRE ETHIQUE

Les 8 règles de la relation avec les fournisseurs

1. PARTAGE

Echanger sur les bonnes pratiques.

2. RESPECT

Appliquer les lois, règlements, normes, valeurs et procédures.

3. OBJECTIVITE

Respecter les fournisseurs : équité, transparence et impartialité.

4. ENGAGEMENTS

Respecter les engagements mutuels.

5. CONFIDENTIALITÉ

Garantir la confidentialité des informations partagées.

6. INFORMATION

Informar les parties prenantes de la relation avec les fournisseurs : engagements en matière d'éthique, de développement durable et de responsabilité sociale.

7. GOUVERNANCE

Faire des choix objectifs fondés sur l'indépendance du jugement, permettant ainsi d'éviter tout conflit d'intérêt.

8. RECADRAGE

Recadrer en cas de situations non conformes à ces règles.



SOCIÉTÉ MONÉGASQUE
D'ASSAINISSEMENT

GUIDE ÉTHIQUE DE LA RELATION AVEC LES FOURNISSEURS



1. Partage

Echanger sur les bonnes pratiques.

- La Société Monégasque d'Assainissement et ses fournisseurs échangent sur les bonnes pratiques achats.
- L'ensemble des expériences et des pratiques est partagé avant chaque nouvel acte d'achat de manière à favoriser la réalisation d'un bon achat.
- La Société Monégasque d'Assainissement partage et communique sa vision de la responsabilité sociétale, au travers de ses bonnes pratiques.

2. Respect

Appliquer les lois, règlements, normes, valeurs et procédures.

- La Société Monégasque d'Assainissement et ses fournisseurs agissent en conformité avec les aspects réglementaires et normes relatives à leurs activités.
- Le respect réglementaire est national et international : respect des droits de l'homme, respect des règles de concurrence loyale, lutte contre la corruption, lutte contre l'insécurité, protection des enfants, respect du bien-être social, préservation de l'environnement.



SOCIÉTÉ MONÉGASQUE
D'ASSAINISSEMENT

GUIDE ÉTHIQUE DE LA RELATION AVEC LES FOURNISSEURS



3. Objectivité

Respecter pour les fournisseurs : équité, transparence et impartialité.

- La sélection des fournisseurs est équitable, transparente et impartiale. Elle repose sur une exigence en matière de professionnalisme, de compétitivité, de confiance, d'engagements sociaux, environnementaux, et d'adéquation des produits/services aux besoins exprimés, notamment matérialisés au travers d'un Cahier des Charges (CDC) et d'une grille d'analyse, communiqués aux fournisseurs.
- Toute prise de décision est motivée et justifiée.
- *Garantir l'objectivité auprès de l'ensemble des fournisseurs, c'est :*
 - Informer sur la procédure d'achat et les conditions contractuelles (contrat, conditions générales d'achat).
 - Exprimer clairement les objectifs du marché.
 - Communiquer des informations identiques à tous les fournisseurs.
 - Transmettre les critères de sélection et d'attribution des marchés.
 - Décider sur une information fiable, vérifiée et sur les mêmes critères.
 - Etudier les risques et les opportunités contractuels.
 - Informer les fournisseurs non retenus dans les formes et les délais prescrits.
 - Etre sensibilisé à l'impact de la stratégie achat sur le tissu économique environnant en vue d'éviter une situation de dépendance.
 - Entreprendre une relation fournisseur anticipatrice dans le temps, pour garantir un équilibre du portefeuille d'activités.



SOCIÉTÉ MONÉGASQUE
D'ASSAINISSEMENT



4. Engagement

Respecter les engagements mutuels.

- La relation entre le fournisseur et la Société Monégasque d'Assainissement est matérialisée par une commande et/ou un contrat constituant les engagements réciproques des parties.
 - Les obligations mutuelles sont exécutées de bonne foi dans un esprit collaboratif, en vue de satisfaire l'autre partie.
 - Les conditions et délais de paiement sont assurés en temps et en heures.
 - En cas de non respect des engagements, les sanctions contractuelles prévues s'appliquent dans un but de garantie de crédibilité des parties.
 - En cas de litige, les parties font preuve de diligence en vue d'un règlement rapide et objectif.

5. Confidentialité

Garantir la confidentialité des informations partagées.

- L'activité de la Société Monégasque d'Assainissement l'amène à avoir accès à des secrets industriels, commerciaux, à des savoir-faire, des méthodes de travail, représentant un élément de la compétitivité de la société.
 - Les informations échangées avec chaque fournisseur sont confidentielles et non cessibles à des tiers.
 - Elles constituent le patrimoine de compétitivité de la Société Monégasque d'Assainissement. Chaque intervenant de la dite société en garantit personnellement la confidentialité.
- Le non-respect de la confidentialité peut porter de lourds préjudices tant aux intérêts d'un fournisseur qu'à celui de la Société Monégasque d'Assainissement, qui au travers de chaque échange, entraînent, de fait, leurs responsabilités économiques, sociales et environnementales.



SOCIÉTÉ MONÉGASQUE
D'ASSAINISSEMENT

GUIDE ÉTHIQUE DE LA RELATION AVEC LES FOURNISSEURS



6. Information

Informer les parties prenantes de la relation avec les fournisseurs : engagements en matière d'éthique, de développement durable et de responsabilité sociale.

- La relation avec un fournisseur doit être conforme aux engagements du Groupe ENGIE.
 - Information des fournisseurs sur l'éthique d'entreprise.
Charte Ethique
<http://www.gdfsuez.com/document/?f=files/fr/charte-ethique-gdfsuez-fr.pdf>
Guide des pratiques éthiques du Groupe ENGIE
<http://www.gdfsuez.com/document/?f=files/fr/guide-ethique-gdfsuez-fr.pdf>
 - Information des fournisseurs sur les bonnes pratiques achats à la Société Monégasque d'Assainissement.
Guide Ethique de la relation fournisseurs
 - Assurance de la connaissance de l'éthique Groupe et de l'éthique achat de la Société Monégasque d'Assainissement par les fournisseurs.
 - Information sur la stratégie, la politique achats du Groupe, et sur les particularités « achats et contrats » de la Société Monégasque d'Assainissement.
 - Information sur la prise en compte d'actions menées par le fournisseur, en relation avec le développement durable et la responsabilité sociétale.
 - Information contractuelle imposant une prise de référence internationale en matière de droits de l'homme et de l'enfance, d'éthique, de dispositions légales de travail et d'environnement.



SOCIÉTÉ MONÉGASQUE
D'ASSAINISSEMENT

GUIDE ÉTHIQUE DE LA RELATION AVEC LES FOURNISSEURS



7. Gouvernance

Faire des choix objectifs fondés sur l'indépendance du jugement, permettant ainsi d'éviter tout conflit d'intérêt.

- Les personnes exposées à l'acte d'achat sont exposées à des pressions et aux sollicitations.

Il est prévu à cet effet, des règles de gouvernance, fondées sur :

- La garantie de l'impartialité.
- Le retrait lors d'un conflit d'intérêt personnel pouvant avoir une influence sur le comportement professionnel.
- Les petits présents exceptionnels conformes aux usages de bonnes relations (cadeaux, événement collectif à caractère professionnel) sont tolérés dans la limite du raisonnable. Ils doivent être autorisés par la hiérarchie.
- Le refus et la non sollicitation de tout présent sortant du cadre défini précédemment.
- Le refus de marchandage avec les fournisseurs (marchandage immatériel, matériel ou financier).
- La non utilisation de l'abus de position dominante.
- Le suivi de la qualité de la relation avec les fournisseurs.

8. Recadrage

Recadrer en cas de situations non conformes à ces règles.

- La relation Achat nécessite une rigueur d'application pour protéger les fournisseurs et l'image de marque de la Société Monégasque d'Assainissement, et par voies de faits, celle du Groupe ENGIE.
 - La recherche de la performance financière ne justifie pas le non respect des règles.
 - Un déontologue au sein du Groupe ENGIE est à la disposition de la Société Monégasque d'Assainissement, pour toute question relative à l'éthique et l'éco-responsabilité.
 - Le devoir d'alerte s'applique en cas de constatation de dommages avérés.



SOCIÉTÉ MONÉGASQUE
D'ASSAINISSEMENT

GUIDE ÉTHIQUE DE LA RELATION AVEC LES FOURNISSEURS





SOCIÉTÉ MONÉGASQUE
D'ASSAINISSEMENT



NOS VALEURS

Monaco et International



Engagement
Exigence
Responsabilité Sociétale



SOCIÉTÉ MONÉGASQUE
D'ASSAINISSEMENT

GUIDE ÉTHIQUE DE LA RELATION AVEC LES FOURNISSEURS

